



Communiqué de presse

Paris, le 18 février 2021

Les enjeux climatiques et sociaux au cœur de la politique d'engagement et de vote d'Amundi

Amundi présente aujourd'hui le bilan de sa politique de vote et d'engagement 2020 et précise les actions qui seront menées en 2021.

Lors de la campagne 2020, Amundi a participé à près de 4250 assemblées générales d'entreprises européennes et internationales - en progression de 19 % par rapport à 2019 - et a axé son dialogue continu avec les entreprises et sa politique de vote autour de deux sujets majeurs : la lutte contre le changement climatique et les inégalités sociales.

Elle a ainsi accentué son soutien aux résolutions d'actionnaires demandant plus de transparence et d'information sur la stratégie ESG et climat des entreprises en votant notamment pour 86% des résolutions en faveur d'une meilleure intégration d'objectifs climatiques. En parallèle elle a engagé des discussions sur la transition énergétique et le changement climatique avec 472 entreprises, et sur la protection de notre écosystème avec 378 entreprises.

Amundi a soutenu 88% des résolutions d'actionnaires portant sur des sujets de rémunération, et 76 % des résolutions d'actionnaires en faveur des droits humains, de la santé et sociaux. Par ailleurs elle a voté contre les plans de rémunération des dirigeants qui ne contenaient pas d'indicateurs ESG, ce qui s'est traduit par 31% de vote négatif sur ce sujet. Elle a aussi été particulièrement vigilante sur le montant des dividendes versés notamment pour les entreprises ayant bénéficiées d'aide de l'Etat. Parallèlement elle a engagé un dialogue avec 447 entreprises autour de la protection directe et indirecte des employés et sur les droits humains.

En 2021, en perspective de la conférence des parties de Glasgow, les deux thèmes prioritaires d'Amundi resteront la transition énergétique et la cohésion sociale.

Par conséquent, au-delà de la nécessaire mesure de trajectoire d'émissions de dioxyde de carbone des entreprises dans lesquelles elle investit, Amundi soutiendra les résolutions réclamant une transparence accrue sur la stratégie de réduction des émissions, associée à des objectifs précis. De même, Amundi souhaite que de plus en plus d'entreprises prennent des engagements de réduction de leurs émissions en lien avec les objectifs scientifiques : l'adoption d'objectifs dans le cadre de l'initiative « *Science Based Target* » (SBTi) sera donc un des thèmes principaux d'engagement d'Amundi en 2021.

Concernant la politique de rémunération des dirigeants, Amundi veillera à ce que cette dernière soit en ligne avec l'évolution des performances de l'entreprise, à un niveau acceptable au regard des références de marché et qu'elle intègre pleinement des objectifs ESG précis, y compris en matière de rémunération variable annuelle. Concernant les dividendes, Amundi sera particulièrement attentive à ce que la politique de distribution n'obère pas la capacité d'investissement de l'entreprise à long terme, n'affaiblisse pas sa solidité financière, ni ne conduise à un partage de la valeur ajoutée défavorable aux salariés.

« En tant que gestionnaire d'actifs Amundi a le devoir d'assurer à ses clients investisseurs des rendements performants dans la durée, alignés avec une contribution positive aux grands enjeux de société et à la stabilité des économies. Et cette responsabilité s'est particulièrement accrue dans le contexte de crise sociale issue de la pandémie, et cela alors que la transition énergétique peine à s'accélérer cinq ans après l'adoption des Accords de Paris » précise Jean-Jacques Barberis, Directeur du pôle Clients Institutionnels et Corporate et de l'ESG.

« Depuis 2010 Amundi est pionnière dans l'investissement responsable et nous avons marqué une nouvelle étape dans notre responsabilité envers la société en 2018 avec un plan à trois ans qui inclut la prise en compte systématique de la performance ESG dans notre dialogue actionnarial avec les émetteurs et dans nos choix de vote aux assemblées générales » ajoute Yves Perrier, Directeur Général d'Amundi. *« Cette stratégie s'exerce selon trois modalités complémentaires : un dialogue continu avec les entreprises, la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement, et une politique de vote intégrant ces critères ».*

Ce 15 février 2021, Yves Perrier a adressé une lettre à quelques 500 directeurs généraux et présidents d'entreprises cotées, afin de leur présenter ces deux thématiques prioritaires qui guideront la politique de vote d'Amundi pour l'année 2021.

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux¹, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Ses six plateformes de gestion internationales², sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 4 700 professionnels dans plus de 35 pays. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 1 700 milliards d'euros d'encours³.

Contact Presse:

Natacha Andermahr
Tél : +33 1 76 37 86 05
natacha.andermahr-sharp@amundi.com

¹ Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2020 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2019

² Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

³ Données Amundi au 31/12/2020